LE BUREAU
Gestion des entreprises culturelles

LE DROIT D'AUTEUR ET LE DROIT DES CONTRATS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Deux journées de formation pour sécuriser les relations avec les auteurs et maîtriser l'utilisation des contrats commerciaux dans le spectacle vivant

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux administrateur·ice·s d'associations et de petites et moyennes entreprises culturelles, compagnies, bureaux de production, qui souhaitent progresser dans la compréhension des liens juridiques avec les auteur·ice·s et sécuriser leur pratique. Pour progresser également dans l'utilisation des contrats commerciaux qui régissent les activités du spectacle vivant.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation vous aurez identifié le champ légal qui régit la relation avec les auteur·ice·s des œuvres qui sont au cœur des projets artistiques que vous portez. Vous comprendrez et maîtriserez l'utilisation des différents contrats commerciaux qui régissent les activités de production ou de diffusion du spectacle vivant. Vous aurez identifié les leviers de négociation et serez en mesure de sécuriser les engagements de votre entreprise.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

En amont de la formation: un questionnaire pour adapter la pédagogie selon le niveau du groupe. *Pendant :* les connaissances sont évaluées tout au long du stage à l'oral ou par le biais d'exercices, de quiz ou de questions/réponses. *A l'issue du stage* : un questionnaire permet de vérifier l'atteinte des objectifs.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation s'articule autour d'éléments théoriques, références à la législation, d'un support pédagogique, de lecture d'exemples de contrats de travail, de cas pratiques. Le mini groupe favorise les échanges qui illustrent et enrichissent la réflexion entre les participant·e·s. La pédagogie s'adapte aux besoins et au niveau du groupe. Le groupe restreint permet au formateur de suivre individuellement chaque stagiaire, et d'adapter sa pédagogie selon les besoins.

CONTENU

La formation abordera :

Les Droits d'auteur

- Les principes et les règles qui régissent le droit d'auteur
- Les enjeux de la contractualisation avec les auteur·ice·s
- Les contrats de commande ou de cession de droits
- Le fonctionnement des sociétés de perception de droits et le statut social des auteur·ice·s

Les contrats commerciaux

- Les principes et la rédaction des principaux contrats commerciaux : contrats de cession, de coréalisation, de coproduction, et de SEP, conventions de résidence.
- Les points de vigilance et les leviers de négociation.

PRÉ-REQUIS

Être en charge de l'administration générale ou administration de production d'une entreprise culturelle, être en lien avec les auteur·ice·s et partenaires commerciaux, rédiger et négocier les contrats.

EFFECTIF

En mini-groupe (de 3 à 8 personnes)

DURÉE

Session de 14 heures sur 2 journées :
de 9h30 à 13h et 14h à 17h30.

LIEU

Sur site ou dans les locaux du BUREAU
12, rue Lechevin 75011 Paris

FORMATRICE
CÉCILE LORENZI

Consultante, fondatrice du Bureau, Cécile Lorenzi a occupé des fonctions d'administratrice générale et de production dans différentes structures culturelles.
Elle enseigne la gestion financière et sociale depuis 2005 dans des centres de formation professionnelle. Son activité de consultante et de prestataire lui permet d'être au fait des problématiques rencontrées par les responsables administratif·ive·s et d'étayer ses formations par des exemples concrets, en lien avec la réalité professionnelle.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Coût pédagogique éligible à la prise en charge des OPCO (Afdas, Fifpl, Agefice...)
Date limite de dépôt des dossiers aux OPCO : un mois avant la date de début du stage.
Prenez contact avec le Bureau pour votre orientation pédagogique et les modalités de votre inscription.

INFORMATION, ORIENTATION, PÉDAGOGIE CÉCILE LORENZI
ADMINISTRATION MADDALENA MANIAGO
TÉLÉPHONE 06 31 40 42 86
MAIL FORMATION@LEBUREAUCONSEIL.FR